

A EMPORTER A CHAQUE VISITE CHEZ LE DENTISTE

DEMANDE D'INTERVENTION

Soins effectués en Belgique, France, Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne et Pays-Bas.

www.dentaliaplus.be

Merci de joindre l'attestation de soins donnés **OU** une note d'honoraires si ces soins ne sont pas remboursables par l'AMI.

A REMPLIR PAR LE PRESTATAIRE												
Identité du patient :				Τ								
Type de soins	Type de prestations				N° de dent/ quadrant (Q1, Q2, Q3, Q4)			Date prestatio	n	Code INAMI (uniquement pour la Belgique)		Sous-montant par type de prestations
Soins préventifs - 8981011 examen bucco-dentaire, index DPSI, détartrage, nettoyage pro- phylactique, scellement, consultation (301011, 301033, 301055, 301070, 301092, 301114, 371011, 371033, 371055, 371070, 371092, 371114, 102012 et 102535 (par stomato), 101054)							jour	mois	année	SOUS-TO	ĀL:	
Soins curatifs - 8981022 extraction dentaire, soins dentaires conservateurs, radiologie buccale, petite chirurgie, buccale (art. 14L codes suivis de '+') et suppléments pour prestations techniques urgentes.										SOUS-TO	AL:	
Parodontologie - 8981033 excepté index DPSI										SOUS-TO	TAL:	
Prothèses et implants - 8981044 y compris travaux sur prothèse (+ code INAMI de la prothèse) Prothèses fixes		onne ants										
Prothèses amovibles	complètes partielles squelettique amovibles sur implants autres:									SOUS-TO1	TAL:	
Orthodontie - 8981055 Si paiement étalé de l'appareil orthodontique, date de pose de l'appareil : / 20												
										SOUS-TO	ΓAL:	
Date et signature du prestataire : Les signataires attestent la véracité du contenu. Cac					het du prestataire :							
A REMPLIR PAR L'ASSURE												
Nom, prénom :												
Si oui, lequel :												
Si vous souhaitez que l'intervention soit versée sur un autre compte bancaire que celui qui nous est connu, merci de le communiquer ci-dessous et de signer. Compte financier - code IBAN :								,	Certifié sincère et véritable, Date et signature :			

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous nous transmettez feront l'objet d'un traitement automatisé de la SMA "Mutuelle Entraide Hospitalisation", (n° d'entreprise 422.189.629, rue Saint-Hubert, 19 à 1150 Bruxelles) en vue du traitement correct de votre dossier et à des fins de marketing. Sauf opposition de votre part en cochant cette case , vous donnez l'autorisation à la SMA de transmettre vos données administratives à nos partenaires. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter vos données auprès du responsable du traitement de la SMA, les faire rectifier ou supprimer, en application de la loi sur la protection de la vie privée du 8 décembre 1992.

Instructions à l'attention des assurés Dentalia Plus

Merci de veiller à :

- emporter un formulaire «Demande d'intervention Dentalia Plus» à chaque consultation chez votre dentiste.
- demander à votre dentiste de remplir le formulaire «Demande d'intervention Dentalia Plus» à chaque visite, lorsqu'une attestation de soins ou une note d'honoraires vous est remise.
- compléter et signer la partie «A remplir par l'assuré».

L'Attestation de soins donnés OU la note d'honoraires éventuelle doit être jointe à cette Demande d'intervention.

Instructions à l'attention des prestataires

- 1. Merci de remettre au patient le formulaire «Demande d'intervention Dentalia Plus» dès que vous établissez une Attestation de soins donnés (ASD), ou plus généralement à chaque fois que vous percevez des honoraires lors de traitements terminés.
- 2. Il est important de ventiler vos honoraires selon 5 sous-totaux, le traitement des remboursements étant différencié selon le type de soins.
- **3.** Il n'est pas nécessaire de détailler le type de prestations dès qu'il s'agit de soins attestés, le code INAMI étant suffisamment explicite. Par contre, il est indispensable que vous ventiliez le total de vos honoraires dans les 5 sous-totaux.
 - Si le formulaire est accompagné d'une ASD, il n'est pas nécessaire de recopier sur le présent formulaire les dates, les codes INAMI, les n° de dents figurant sur l'ASD. Il suffit d'indiquer «voir ASD n°xxxx du xx/xx/20xx». **Seuls le ou les montant(s) de sous-totaux doivent impérativement être renseignés sur le formulaire.**
- **4.** Dans le cas de soins hors INAMI, il est nécessaire de détailler les soins prodigués SOIT sur le formulaire Dentalia Plus, SOIT sur votre note d'honoraires annexée.
- 5. En cas de paiement étalé de l'appareil orthodontique, merci de préciser la date de pose de celui-ci. Merci aussi de ventiler les montants entre le forfait pour l'appareillage et les autres prestations d'orthodontie.

Pour rappel:

- Les soins purement esthétiques comme les traitements de blanchiment ou les facettes multiples ne sont pas pris en charge par Dentalia Plus.
- Seuls les soins accessibles aux praticiens de l'Art dentaire sont pris en considération. Voir à ce propos les Conditions générales sur **www.dentaliaplus.be**